

tribunal civil à donner ensuite à sa sentence la sanction et l'autorité du pouvoir civil.

S'il n'y avait aucun précédent pour guider ce tribunal en pareille matière, les principes que nous venons d'exposer suffiraient seuls pour nous indiquer clairement la route à suivre, mais la jurisprudence des divers tribunaux qui composent notre hiérarchie judiciaire, vient encore faciliter notre tâche

Ainsi, en 1748, dans la cause de *Lussier et Archambault*, (11 Jurist., p. 53), la Cour du Banc de la Reine, présidée par les juges Rolland, Day et Smith, a reconnu que la nullité du mariage de deux catholiques ne pouvait être prononcée avant qu'un décret de l'autorité ecclésiastique eût préalablement adjugé sur le sacrement.

En 1866, dans la cause de *Vaillancourt et Lafontaine* (11 Jurist., p. 305), la Cour Supérieure siégeant à Trois-Rivières (Polette, j.) a pareillement déclaré que la nullité du mariage de deux catholiques ne peut être prononcée qu'après que le lien religieux ou sacramentel a été déclaré nul par l'autorité ecclésiastique.

En 1872, dans la cause de *Bergevin et Barrette* (4 Revue légale, p. 160), la Cour Supérieure à Montréal (Berthelot, j.) a décidé dans le même sens.

Enfin en 1874, dans l'affaire *Guibord*, rapportée au 20e Jurist., p. 228, sous le titre de *Brown et la Fabrique de Montréal*, les lords du Conseil privé ont reconnu qu'en matière ecclésiastique l'évêque a toujours autorité pour prononcer judiciairement et qu'il peut être du devoir des tribunaux civils en tel cas de respecter ses sentences et même de leur donner effet.— Cette opinion est d'un si grand poids qu'il importe de citer ici en entier le passage qui la contient. Le Conseil privé appréciant les motifs invoqués pour justifier le refus de la sépulture ecclésiastique *Guibord*, d'après les règles du Rituel, s'exprime comme suit : (page 243 du Jurist.)

“ To bring him (Guibord) within the 3rd Rule, it would be
 “ necessary to show that he was excommunicated by name.
 “ That such a sentence of excommunication might be passed
 “ against a Roman Catholic in Canada, and that it might be the